

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND; Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/089

Objet : Compte rendu des actes accomplis.

Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°91/2019 : autorisant la mise à disposition à titre gracieux de la salle d'évolution de l'Ecole Maternelle d'Etang-sur-Arroux au groupe DO IN de l'Association Déclic BVA. Elle est conclue pour l'année scolaire 2019-2020.

Décision n°92/2019 : autorisant la signature de la convention pour la collecte des huiles minérales usagées en déchèteries d'Autun et d'Etang-sur-Arroux par l'Entreprise SEVIA pour un tarif fixé pour 1000 litres pompés à 100 € HT. Elle est conclue pour un an et elle est renouvelable par tacite reconduction.

Décision n°93/2019 : autorisant la signature de l'avenant 1 à la convention de domiciliation à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue passée entre la CCGAM et la SASU BG 71 FORESTIER. Elle est conclue pour six mois (du 15/10/2019 au 14/04/2020).

Décision n°94/2019 : autorisant la signature de l'avenant 2 à la convention de location du bureau 11 à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue par la Société VALTEERRA pour une durée d'un an à compter du 11 août 2019 et pour un montant mensuel de la redevance de 125 € HT.

Décision n°95/2019 : autorisant la signature de la convention initiale de domiciliation et de mise à disposition de moyens à la Pépinière d'Entreprises à Bellevue par la SARL SR PISCINE. Elle est établie pour trois mois à compter du 1^{er} septembre 2019 pour un montant de la redevance mensuel de 38,90 € HT.

Décision n°96/2019 : autorisant la signature de la promesse synallagmatique de bail soumis aux dispositions du code civil sous conditions suspensives à conclure avec la SCI Les Trois Grâces à SAINT LAURENT D'AIGOUZE concernant un ensemble immobilier sis à AUTUN (71400), 20/21 rue Jean et Bernard de Lattre de Tassigny afin de regrouper le Centre Territorial de Santé d'Autun et la Maison des Spécialistes dans un même lieu à Autun. Il est conclu pour une durée de dix ans et un tarif annuel de 60 000 € HT indexé sur le coût de la construction.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Barnay'.

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/090

Objet : Compte rendu des marchés à procédure adaptée.

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017 rendue exécutoire le 17 Juillet 2017, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés à procédure adaptée.

21 août 2019 : 2019/012 – « Prestation d'assurance pour l'opération de reconstruction de l'abattoir intercommunal d'Autun ».

Attributaire : Groupement : VERSPIEREN SA à WASQUEHAL (59290) et la Mutuelle des Architectes Français à Paris pour un montant de 25 934,72 euros TTC.

02 septembre 2019 - 2018-008 à 2018-021 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etang-sur-Aroux.

2018/011 - Lot n° 4 : Couverture zinc – Bardage zinc – Zinguerie.

Titulaire : Entreprise SDB DESVIGNES à ANTULLY (71400)

- **Avenant n° 1** Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages pour un montant de -10 394,98 € HT, soit -7,96 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 120 153,91 € HT.

2018/013 - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures alu – Serrurerie.

Titulaire : Entreprise LUCENET à TOULON SUR ARROUX (71320)

- **Avenant n° 1** Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages pour un montant de 2 855,70 € HT, soit + 3.24 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 90 871,88 € HT.

2018/014 - Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois.

Titulaire : Entreprise SCOPEAU à EPINAC (71360)

- **Avenant n° 1** Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages pour un montant de 9 359,65 € HT, soit + 12,30 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 85 470,93 € HT.

2018/015 - Lot n° 8 : Plâtrerie-Peinture.

Titulaire : Entreprise S.M.P.P à MONTCHANIN (71210)

- **Avenant n° 1** Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages pour un montant de 3 180,75 € HT, soit + 3,75 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 88 076,13 € HT.

2018/017 - Lot n° 10 : Carrelages-Faiences.

Titulaire : Entreprise TACHIN à GENLIS (21110)

- **Avenant n° 1** Suppression de divers ouvrages pour un montant de - 14 992,98 € HT, soit - 41,54 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 21 101,99 € HT.

2018/018 - Lot n° 11 : Revêtements de sols souples.

Titulaire : Entreprise MINNAERT à AUTUN (71400)

- **Avenant n° 1** Travaux complémentaires pour un montant de 2 704,85 € HT, soit + 12,04 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 25 173,22 € HT.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/090

- **Avenant n° 2** Travaux complémentaires pour un montant de 573 € HT, soit + 14,59 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 25 746,22 € HT.

2018/020 - Lot n° 13 : Electricité – Courants forts et faibles.

Titulaire : Entreprise GAUTHEY à AUTUN (71400)

- **Avenant n° 2** Travaux complémentaires et suppression de divers ouvrages pour un montant de - 5 011 € HT, soit + 0,86 % du marché initial, donc un montant du marché global de : 82 933,50 € HT.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

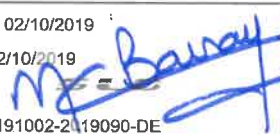
Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2119090-DE



Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/091

Objet : Décision modification n°1-2019

Chers Collègues,

Cette décision modificative a pour objet des ajustements sur le budget principal de la CCGAM et les budgets annexes des salles événementielles, de l'abattoir, des IPDR, des ZAE, de la salle Jean Genet et de la Gémapi.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCGAM

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 : + 196 864 € correspondant principalement :

- A l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement (123 336 €),
- A l'achat de repas au Collège Louis Pergaud pour la cantine de Couches (45 000 €),
- A un complément de prestations informatiques pour Cegid RH (7 100 €),
- A l'abonnement SAAS de Salvia Patrimoine (2 300 €),
- A l'hébergement annuel et à la maintenance informatique du logiciel Abélium (5 940 €),
- A la gestion des terrains de tennis et du mini-golf par la Société Morvan Loisirs (1 500 €),
- A la location de la machine pour mise sous pli (1 820 €),
- A l'assurance dommages ouvrage pour la micro-crèche de Couches (6 000 €),
- A un complément de l'assurance dommages ouvrage pour la bibliothèque multimédia d'Autun (1 525 €),

Chapitre 012 : + 12 733 € correspondant à la soulte liée à la mutualisation du personnel du service communication.

Chapitre 65 : + 79 021 euros correspondant :

- à l'inscription d'une subvention de 2 000 euros pour l'Association Saveurs de nos Villages en Grand Autunois Morvan,
- au versement d'une subvention d'équilibre complémentaire au budget de l'Eduen (1 111 €), de l'abattoir (30 994 €) et des IPDR (44 916 €).

Chapitre 022 : - 214 372 euros correspondant à une diminution des dépenses imprévues.

Chapitre 023 : + 39 090 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 70 : + 6 004 euros correspondant principalement :

- aux charges locatives de la salle du Moulin du Vallon (900 €) et de la salle polyvalente Joseph Chanliau (1 700 €),
- au remboursement par le CIAS des frais de personnel et autres du service communication (1 983 €),
- à la redevance d'occupation de l'espace public pour l'installation de la guinguette d'Autun Plage (900 €),
- au remboursement par la ville d'Autun d'une part du complément de l'assurance dommages ouvrage pour les travaux liés à la bibliothèque multimédia (521 €).

Chapitre 74 : + 78 612 euros correspondant à la notification de subventions :

- 37 500 € complémentaires par la conférence des financeurs pour le TAD,
- 41 112 € de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne pour l'étude préalable à la prise de compétence eau potable et assainissement

Chapitre 75 : + 8 100 euros correspondant aux revenus des locations de la salle du moulin du Vallon (3 600 €) et de la salle polyvalente Joseph Chanliau (2 500 €) ainsi que du logement du moulin du Vallon (2 000 €),

Chapitre 77 : + 20 620 euros provenant :

- de pénalités de retard appliquées à une entreprise travaillant sur le chantier de la micro crèche de Couches (15 700 €)
- d'un remboursement par l'assurance d'un sinistre survenu à la MPE Bel Gazou (4 920 €).

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 20 : + 76 930 euros correspondant essentiellement :

- A un complément de crédits pour les études de conception et de faisabilité pour la requalification du site de Mardor (70 000 €),
- A un avenant pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la zone de Saint Forgeot (5 220 €),
- A la mise en place du Webservice Salvia Patrimoine pour la CCGAM et la ville d'Autun (1 710 €).

Chapitre 21 : + 33 160 euros correspondant essentiellement :

- à des travaux de toiture à la MPE Bel Gazou (4 920 €),
- à la fourniture et pose de caniveaux et grilles au centre nautique d'Autun (3 240 €),
- à l'achat de mobilier intérieur et extérieur pour la micro-crèche de Couches (25 000 €).

Chapitre 23 : + 30 000 euros correspondant un complément de crédits pour la construction de la micro-crèche de Couches suite à la reprise du lot de ZIRDA par SNTPAM et à divers avenants.

Recettes :

Chapitre 13 : + 101 000 euros correspondant :

- à une subvention complémentaire du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'aménagement de la voie verte Epinac – Saisy (42 000 €),
- à des subventions complémentaires pour les études de requalification du site de Mardor par le CRBFC (18 000 €), la DETR (31 000 €) et la CDC (10 000 €).

Chapitre 021 : + 39 090 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de la décision modificative pour le budget principal s'équilibre à 113 336,00 € pour la section de fonctionnement et à 140 090,00 € pour la section d'investissement.
Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **253 426,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : SALLES EVENEMENTIELLES

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011 : - 9 400 euros correspondant à la non location de chapiteaux pour le concours agricole,

Chapitre 67 : + 1 615 euros pour des annulations de titres des années antérieures (1 500 €) et des pénalités dues au GUSO (115 €).

Chapitre 023 : + 13 835 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 70 : + 4 939 euros correspondant au remboursement par la ville d'Autun de sa quote-part pour le concert de Grand Corps Malade.

Chapitre 74 : + 1 111 euros correspondant à un complément de subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 21 : + 13 835 euros correspondant à la pose d'un bardage neuf sur la façade sud de l'Eduen.

Recettes :

Chapitre 021 : + 13 835 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de la décision modificative pour les salles événementielles s'équilibre à 6 050 € pour la section de fonctionnement et à 13 835,00 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **19 885,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : ABATTOIR

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes sont les suivantes :

Dépenses :

Chapitre 011: + 27 080 euros correspondant à l'assurance dommages ouvrages pour la reconstruction de l'abattoir (25 000 €) et aux frais de gestion de l'emprunt contracté en 2019 auprès de la Caisse d'Épargne (2 080 €).

Chapitre 65 : + 160 euros correspondant à l'achat d'un anti-virus.

Chapitre 023 : + 3 754 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Recettes :

Chapitre 74 : + 30 994 euros correspondant à un complément de subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/091

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 21 : + 3 754 euros correspondant à un complément de crédits pour l'achat de matériel informatique pour le poste abats.

Recettes :

Chapitre 021 : + 3 754 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de la décision modificative pour l'abattoir s'équilibre à 30 994 € pour la section de fonctionnement et à 3 754,00 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **34 748,00 euros**.

BUDGET ANNEXE : IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011: + 44 336 euros correspondant :

- à l'étude et à l'assistance pour la passation du marché d'assurance dommages ouvrages pour la maison de santé d'Etang sur Arroux (2 336 €),
- à l'assurance dommages ouvrages pour la maison de santé d'Etang sur Arroux (12 000 €),
- aux honoraires du mandat exclusif de vente du domaine de la Boulaye (30 000 €).

Chapitre 67 : + 400 euros pour des réductions de titres des années antérieures (200 €) et des intérêts moratoires (200 €).

Chapitre 042 : + 180 euros pour un complément de la dotation aux amortissements.

Recettes :

Chapitre 74 : + 44 916 euros correspondant à un complément de subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 16 : + 1 180 euros correspondant à des remboursements de cautions à des locataires de la pépinière d'entreprises.

Recettes :

Chapitre 16 : + 1 000 euros correspondant à des cautionnements versés lors de location à la pépinière d'entreprises.

Chapitre 040 : + 180 euros pour un complément de la dotation aux amortissements.

Le projet de la décision modificative pour les IPDR s'équilibre à 44 916 € pour la section de fonctionnement et à 1 180,00 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **46 096,00 euros**

BUDGET ANNEXE : ZAE

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011: + 270 euros pour les frais de gestion de l'emprunt contracté en 2019 auprès de la Banque Postale.

Chapitre 022 : - 270 euros correspondant à une diminution des dépenses imprévues.

Section d'investissement :

Les principales dépenses concernent la zone de Saint Forgeot:

Dépenses :

Opération d'équipement N°201700002 : Zone de Saint Forgeot

Chapitre 23 : + 528 000 euros pour des travaux d'aménagement de la zone en faveur de la biodiversité.

Chapitre 20 : - 152 300 euros correspondant un complément de crédits pour le dossier Veldeman - Velsaun réalisé par NOX (7 700 €) et au transfert de crédits vers le chapitre 23 pour les travaux en faveur de la biodiversité (- 160 000 €).

Recettes :

Chapitre 13 : + 248 900 euros correspondant à des subventions pour :

- les travaux d'aménagement de la zone de Saint Forgeot en faveur de la biodiversité : DETR (158 400 €) et CRBFC (52 800 €),
- les travaux de digue et de voirie sur la zone de Bellevue : DETR (22 999 €) et CD 71 (14 701 €).

Chapitre 16 : + 126 800 euros pour un emprunt complémentaire.

Le projet de décision modificative pour le budget annexe des ZAE s'équilibre à 375 700 € en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE : SALLE JEAN GENET

Section de fonctionnement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 011: + 6 980 euros correspondant au projet « Espèces d'Espaces » de la Compagnie Equinoctis (7 000 €) et à une régularisation sur une maintenance (- 20 €).

Chapitre 66 : - 26 748 euros correspondant à une régularisation des intérêts de l'année suite à l'utilisation d'un échéancier erroné.

Chapitre 67 : + 1 120 euros pour une annulation de titre des années antérieures (cela date du transfert de la CCAC à la CCMV) .

Chapitre 023 : + 46 432,40 euros correspondant au virement à la section d'investissement.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/091

Recettes :

Chapitre 74 : + 7 000 euros correspondant à une subvention de la DRAC pour le projet « Espèces d'Espaces »,

Chapitre 042 : + 20 784,40 euros correspondant à des écritures de régularisation des intérêts du Bail Emphytéotique Administratif avec AUXIFIP, écriture faite à la demande du Trésorier Général.

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 16 : + 26 748 euros correspondant à une régularisation du capital de l'année.

Chapitre 040 : + 20 784,40 euros correspondant à des écritures de régularisation du capital du Bail Emphytéotique Administratif avec AUXIFIP.

Recettes :

Chapitre 13 : + 1 100 euros correspondant à une subvention du CRBFC pour la modernisation des équipements techniques de la salle Jean Genet,

Chapitre 021 : + 46 432,40 euros correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Le projet de la décision modificative pour le budget annexe de la salle Jean Genet s'équilibre à 27 784,40 € pour la section de fonctionnement et à 47 532,40 € pour la section d'investissement.

Soit un budget total équilibré en dépenses et recettes à **75 316,80 euros**

BUDGET ANNEXE : GEMAPI

Section d'investissement :

Les principales dépenses et recettes concernent :

Dépenses :

Chapitre 23 : + 45 968 euros correspondant à des travaux complémentaires sur le budget Gémapi.

Chapitre 041 : + 45 600 euros correspondant aux écritures de retenue de garantie sur les marchés de travaux de la digue de Bellevue.

Recettes :

Chapitre 13 : + 303 918 euros correspondant à la notification de la DETR pour les travaux de la digue de la zone de Bellevue,

Chapitre 10 : - 257 950 euros correspondant à l'ajustement du montant de FCTVA à recevoir pour l'année 2019 suite au décalage dans le temps entre la déclaration de FCTVA et le paiement des factures de travaux,

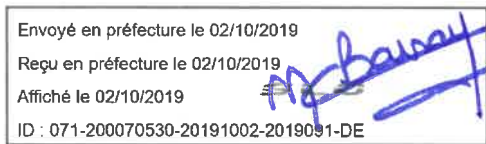
Chapitre 041 : + 45 600 euros correspondant aux écritures de retenue de garantie sur les marchés de travaux de la digue de Bellevue


Le projet de la décision modificative pour le budget annexe GEMAPI s'équilibre à **91 568,00 €** pour la section d'investissement.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/091

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 abstention)**

- **APPROUVE** la décision modification n°1 de l'exercice 2019
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les trois vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.




**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BÉRAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/092

Objet : Rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

"Chers Collègues,

Vu l'application du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI

Vu la délibération 2011/112 du 1^{er} décembre 2011 approuvant le rapport définitif de la CLETC pour l'année 2011

Vu la délibération 2014/231 du 19 novembre 2014 approuvant le rapport définitif de la CLETC pour l'année 2014

Vu la délibération 2015/113 du 23 novembre 2015 approuvant le rapport définitif de la CLETC pour l'année 2015

Vu la délibération 2016/141 du 16 novembre 2016 approuvant le rapport définitif de la CLETC pour l'année 2016

Vu la délibération 2017/223 du 14 septembre 2017 approuvant le rapport définitif de la CLETC pour l'année 2017

Vu la délibération 2018/101 du 18 septembre 2018 approuvant le rapport final de la CLETC pour l'année 2018

Vu la délibération 2019/003 du 5 février 2019 approuvant le rapport provisoire de la CLETC pour l'année 2019

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 28 janvier 2019 pour définir la méthode de calcul à appliquer pour la restitution des terrains de sports aux communes de l'ex. Communauté de Communes Arroux Mesvrin et ex. Communauté de Communes Beuvray Val d'Arroux,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est de nouveau réunie le 28 août 2019 pour informer ses membres des rencontres qui ont eu lieu durant l'été avec certaines communes.

Suite à des évolutions techniques ou à des oublis dans le passé, il a été proposé, par souci d'équité, l'application de la procédure des révisions libres des AC avec ces communes.

Les révisions libres sont sans transfert de charge, les élus de la CCGAM ont souhaité informer les membres de la CLECT uniquement par souci de transparence.

Considérant que les travaux de la CLECT ont conduit à l'adoption d'un rapport final qui rappelle la méthode de calcul pour la restitution des terrains de sports aux communes de l'ex. CCAM et ex. CCBVA, à savoir l'application du droit commun.

Pour information uniquement, ce rapport retrace également les différents échanges qui ont eu lieu avec certaines communes pour réviser librement le montant de leurs AC,

Considérant que la Présidente de la CLECT a transmis ce rapport final à la Présidente de la CCGAM pour information et à l'ensemble des communes membres de la CCGAM pour approbation. L'ensemble des communes ont trois mois pour délibérer sur ce rapport,

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/092

Il est rappelé qu'une même délibération d'un conseil municipal ne peut pas approuver le montant des charges transférées et fixer librement le montant des attributions de compensation. Les communes intéressées par une révision libre de leur AC doivent obligatoirement prendre deux délibérations distinctes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- PRENDRE ACTE du rapport final de la CLECT,

Il est précisé qu'un vote du conseil communautaire actera en fin d'année le montant des AC définitives de toutes les communes membres de la CCGAM.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019092-EL



SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/093

Objet : Propositions de révision libre des Attributions de Compensations (AC).

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Vu l'application du 1 bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI

Vu le rapport final élaboré par la CLECT le 28 août 2019

La proposition d'application de la procédure de la révision libre fait suite aux rencontres qui ont eu lieu cet été avec certains maires de la CCGAM. Les motifs sont divers et variables.

Certaines communes ont réalisé des travaux sur les bâtiments dont la CCGAM a en charge le fonctionnement, qu'il s'agisse de pose de compteurs ou de modification des superficies. Il s'agit des communes de Dracy Saint-Loup et de Broye.

Pour les communes d'Autun, de Couches, d'Epinac, de Roussillon-en-Morvan, de Saint-Emiland et de Saint-Forgeot, il s'agit d'erreurs ou des oublis dans le calcul des AC des années précédentes. Enfin pour la commune de Saint Didier sur Arroux, il s'agit de suivre l'avis des services de l'Etat. Le cas de la commune de La Comelle étant similaire, le même raisonnement pourrait être tenu.

Ainsi par souci d'équité, il est alors proposé aux conseillers communautaires d'appliquer la procédure des révisions libres des AC avec ces dix communes de la CCGAM.

Seules les communes intéressées par une révision libre du montant de l'attribution de compensation doivent obligatoirement prendre une délibération à la majorité simple sur ce montant révisé d'AC.

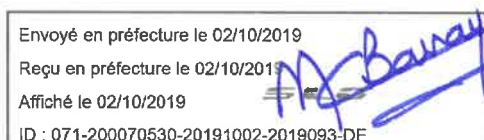
Cette délibération doit viser expressément le dernier rapport élaboré par la CLECT.

Les autres communes membres de l'EPCI n'ont pas à se prononcer, leur montant d'AC demeure inchangé.

Le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des deux tiers pour approuver le montant révisé de l'AC

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la révision libre pour les communes suivantes :
 - Autun, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 2 894 448,78 €
 - Broye, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 38 072,75 €
 - Couches, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 161 004,83 €
 - Dracy Saint-Loup, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 60 679,82 €
 - Epinac, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 248 343,11 €
 - La Comelle, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 4 866.16 €
 - Roussillon-en-Morvan, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 36 670,91 €
 - Saint Didier sur Arroux, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 1 800,37 €
 - Saint-Emiland, le montant d'AC à verser à la CCGAM s'élève à 41 816,97 €
 - Saint-Forgeot, le montant d'AC versé par la CCGAM s'élève à 13 906,92 €
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier
- **PRECISE** qu'un vote du Conseil Communautaire en fin d'année actant le montant des AC définitives de toutes les communes membres de la CCGAM, prendra compte du choix opéré par les communes intéressées par une révision libre.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/094

Objet: Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2020.

Chers collègues,

Depuis le 1er janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée, à titre obligatoire, à la CCGAM.

Les dépenses qui figurent dans le budget annexe "GEMAPI", spécialement créé à cet effet, ont été recensées par délibération du 25 janvier 2018, dans l'attente du rendu de l'étude menée à l'échelle du bassin versant.

Ces dépenses s'élèvent à :

- 93 796 € pour le fonctionnement (entretien ripisylve, cotisations aux syndicats, contrat territorial, ingénierie interne);
- 1 189 755 € pour l'investissement, une fois les subventions déduites, (étude GEMAPI, barrages, digue de Bellevue).

Une programmation pluriannuelle des investissements, financée par un recours à l'emprunt, a permis de lisser l'effort financier et donc le montant de la taxe, instauré par le conseil communautaire lors de sa séance du 13 février 2018, conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Pour rappel, cette taxe est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant (en moyenne) et par an et est répartie sur les assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation, à la contribution foncière des entreprises au prorata du produit de chacune de ces taxes.

En application de l'article L. 2334-2 du CGCT, la population prise en compte est la population DGF de 2019, soit 41 534 habitants.

Il est donc proposé de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 € pour l'année 2020, soit 4,08 € en moyenne par habitant.

Vu l'article 1530 *bis* du Code Général des Impôts,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 opposition)**

- **ARRÊTE** le produit de la taxe GEMAPI à 169 443 €, soit 4,08 € en moyenne par habitant, au titre de l'année 2020.

- **TRANSMET** aux services de l'Etat, notamment à la DDFIP, la présente délibération pour sa mise en place.


- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 071-200070530-20191002-2019094 DE


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/095

Objet : Bilan 2018 de la mutualisation du service communication

**Rapport de Monsieur Michel BELHOMME,
Deuxième Vice-Président**

Chers Collègues,

Les services communication de la CCA et de la Ville d'Autun ont été mutualisés à compter du 1^{er} avril 2011.

Il vous est proposé de dresser le bilan de l'exercice 2018.

Les principales dépenses concernées représentent les salaires et charges des 5 agents composant l'effectif du service mutualisé, dont la répartition du temps de travail s'effectue de la façon suivante :

Agents	Employeur	Part Ville	Part GAM & CIAS
Responsable du service mutualisé	Ville d'Autun	49%	51%
Chargée de communication	CCGAM	2%	98%
Infographiste/photographe n°1	CCGAM	70%	30%
Infographiste/photographe n°2	Ville d'Autun	85%	15%
Chargé de la reprographie	Ville d'Autun	93%	7%

Par rapport aux charges de personnel calculées sur ces bases, la ville doit 23.090,79 € à la CCGAM et la CCGAM doit 35.822,85 € à la ville.

Par ailleurs, toutes dépenses afférentes à cette compétence, lorsqu'elles ne sont pas spécifiques, sont prises en charge par moitié par les deux collectivités, ce qui conduit aux refacturations suivantes :

La ville doit à la CCGAM 2.229,05 € et la CCGAM doit à la ville d'Autun 2.761,10 €, une annexe est jointe à ce rapport.

Le calcul de la mutualisation 2018 conduit donc à une soule de 13.264,11 € due par la CCGAM à la ville d'Autun.

Par ailleurs, la CCGAM refacturera au CIAS, à travers cette même convention, les dépenses qui lui incombent directement, à savoir 1.939,50 € pour les dépenses liées aux charges de personnels et 42,54 € pour le remboursement des copies.

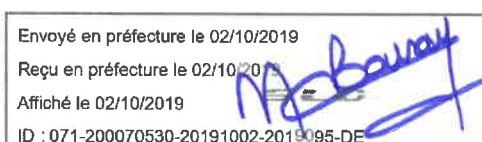
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le bilan 2018 de la mutualisation du service communication,

AUTORISE :

- De la part de la ville d'Autun, l'émission d'un mandat de 12.732,06 € au compte 6217 pour le remboursement du personnel et un mandat de 532,05 € au compte 62875 pour le remboursement des dépenses autres que le personnel.
- De la part du CIAS, un titre de 1.939,50 € au compte 70841 pour le remboursement du personnel et 42,54 € au compte 70873 pour le remboursement des copies.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/096

OBJET : Demande de subvention à la Drac pour le fonctionnement du conservatoire de musique de l'Autunois-Morvan.

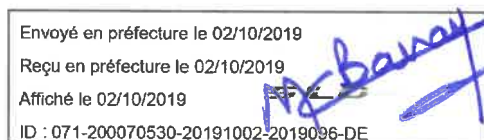
Chers Collègues,

L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, apporte une aide au fonctionnement des conservatoires de musique.

Cette aide s'élève à 9 000€ pour l'année 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention de 9 000€ auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le fonctionnement du conservatoire de musique de l'Autunois-Morvan.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/097

OBJET : Modification du tableau des effectifs

**Rapport de Monsieur Michel Belhomme
Deuxième vice-président**

Chers collègues,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir ou de fermer des postes pour assurer la continuité des services (intégration des agents en fin de contrats, nomination stagiaire d'agents arrivant au terme de leur période de contrat...);

Vu le budget de l'exercice en cours,

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} octobre 2019 :

1) Filière administrative

- ✓ Grade d'attaché principal

Suppression d'un poste de titulaire à temps complet

Création d'un poste de non titulaire à temps complet

2) Filière médico-sociale

- ✓ Grade d'Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe

Création d'un poste titulaire à temps non complet 33h00 par semaine

Suppression d'un poste titulaire à temps non complet 29h45 par semaine

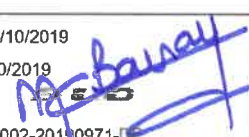
3) Filière Technique

- ✓ Grade d'Agent de maîtrise


Suppression d'un poste titulaire à temps complet

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-20190971-DE



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/098

OBJET : Autorisation de recours au service civique.

**Rapport de Monsieur Michel Belhomme
Deuxième vice-président**

Chers collègues,

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissements publics ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire d'un montant minimum correspondant à 7,43% de l'indice brut 244 de la fonction publique (soit actuellement de 107,58 euros par mois).

Chaque jeune engagé sera accompagné et suivi par un tuteur qui assurera une transmission de son savoir-faire et de son expérience.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la demande d'agrément en tant que personne morale auprès de l'Agence de Service Civique,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout acte mettant en œuvre ce dispositif et tout document s'y rapportant.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019098-DE

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORiot, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORiot, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/099

Objet : Reconnaissance de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan comme PAT « projet alimentaire de territoire »

**Rapport de Monsieur Christian GILLOT,
Vice-Président**

Chers Collègues,

Depuis 2014, la Communauté de Communes de Grand Autunois-Morvan s'est engagée dans un programme de mise en place d'un système alimentaire local, de valorisation des productions agricoles locales, de structuration des filières. La collectivité a travaillé sur les circuits courts : de l'exploitation à la vente en passant par la transformation. Les projets agricoles sont montés en collaboration avec l'ensemble des acteurs sur une véritable réflexion de groupe à l'échelle du territoire.

En 2018, la CCGAM s'est lancé le défi de travailler sur 4 grands thèmes pour plusieurs années afin de construire un projet alimentaire de territoire (PAT).

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils sont reconnus par le Ministère de l'agriculture.

Au sein de la CCGAM les axes suivants ont été retenus :

- la restauration collective : en travaillant de « la fourche à la fourchette » avec les agriculteurs, les professionnels de la restauration collective, les gestionnaires, les acteurs locaux de l'alimentation
- l'éducation à la jeunesse : en travaillant sur de la sensibilisation et des interactions entre enfants et agriculteurs
- la justice sociale : en travaillant avec les acteurs sociaux locaux sur du partage, de la sensibilisation du lien social, de la réinsertion
- le gaspillage alimentaire : qui sera abordé dans les trois thèmes pour une réflexion globale : de la parcelle agricole à l'assiette des enfants en passant par la cuisine centrale, les cantines...

Nous vous proposons donc de travailler sur le dépôt de notre PAT auprès du Ministère de l'Agriculture afin d'être reconnu officiellement PAT au niveau national. Il est à noter que nous serions les premiers à être reconnus en Bourgogne Franche Comté. Cette démarche de reconnaissance est gratuite et se fait par l'intermédiaire de la DRAAF Bourgogne Franche Comté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les éléments du programme lié au projet « Reconnaissance de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan comme PAT : projet alimentaire de territoire »
- **AUTORISE** la Communauté de Communes à solliciter la DRAAF Bourgogne Franche Comté et le Ministère de l'agriculture pour déposer notre PAT, ainsi que tout autre organisme pouvant nous soutenir sur ce projet.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/100

Objet : Aménagement et développement de la zone d'activité économique intercommunale de Saint-Forgeot - approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS.

**Rapport de Monsieur Jean-Claude NOUALLET
Vice-Président**

Chers Collègues,

En 2015, la CCGAM a lancé des études de faisabilité pour élaborer des scénarios d'aménagement, dans un concept de développement d'écologie industrielle territoriale. C'est-à-dire un programme d'aménagement de la zone d'activités, intégrant des programmes de Recherche et Développement (R&D) collaboratifs avec les entreprises afin de développer une démarche d'économie circulaire et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales(GPECT).

Ces réflexions comprennent un volet planification urbaine traité dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint-Forgeot. Cette procédure d'urbanisme, qui arrive aujourd'hui à son terme, va permettre la poursuite de l'aménagement et l'extension de la ZAE intercommunale, en particulier sur des parcelles qui sont comprises à ce jour en zone agricole NC et en zone d'habitat UEr.

Dans un premier temps, la Société Velsaun va réaliser la construction d'un bâtiment logistique permettant le réaménagement d'ateliers de production pour la Société Veldeman.

Ensuite, le POS modifié constituera le nouveau droit des sols opposable sur le site industriel et sur la base duquel une demande de permis d'aménager (PA) pourra être instruite prochainement. Cette demande de PA concernera l'extension de la ZAE dans sa partie Nord notamment qui pourra ainsi accueillir de nouvelles entreprises.

Le POS modifié permettra également, dans la partie centrale du site, des réaménagements et des extensions des entreprises Honeywell et Micropolymers.

Enfin dans la partie sud du site, il est envisagé l'installation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et la construction d'une nouvelle station d'épuration destinée à traiter les eaux usées de la ZAE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-2 à L. 123-18 et l'article L.126 -1,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité d'un POS ou PLU,

VU les articles R.153-20 et R.153-21 du même code relatifs aux mesures de publicités et d'affichage,

Vu le POS de la commune de Saint-Forgeot, approuvé le 10 septembre 1980, révisé les 16 janvier 1989 et 7 décembre 2001 et modifié 29 octobre 2012 et 29 mars 2017,

Vu le schéma de cohérence territorial du Pays de l'Autunois Morvan approuvé le 11 octobre 2016,

Vu l'arrêté n° 2018-030 en date du 7 décembre 2018 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint Forgeot, la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2018 prévoyant les modalités de concertation du public et la déclaration d'intention du 24 janvier 2019 précisant ces modalités,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 30 avril 2019,

Vu l'arrêté n°2019-035 en date du 17 juin 2019 soumettant à enquête publique du 8 juillet au 9 août 2019 le dossier de déclaration de projet relatif à l'aménagement et à l'extension de la ZAE intercommunale de Saint-Forgeot emportant mise en compatibilité du POS de la commune,

Vu les pièces du dossier soumises à l'enquête publique, notamment :

1. Décision du 3 septembre 2018 de la MRAE après examen au cas par cas soumettant le Projet à Evaluation Environnementale ;
2. Rapport de présentation de la Déclaration de Projet ;
3. Rapport de présentation de mise en compatibilité du POS ;
4. Evaluation Environnementale dont résumé non technique ;

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/100

5. Avis délibéré du 9 avril 2019 de la MRAE sur la Déclaration de Projet ;
6. Mémoire en réponse à l'avis de la MRAE ;
7. Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des PPA du 30 avril 2019 ;
8. Bilan CNDP de la Concertation Préalable ;
9. Règlement littéral du POS de la commune de Saint-Forgeot (non modifié) ;
10. Règlement graphique du POS de Saint-Forgeot de la ZAE avant modification ;
11. Règlement graphique du POS de Saint-Forgeot de la ZAE après modification ;

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 15 août 2019,

Considérant le caractère d'intérêt général du projet en effet, ce programme ambitieux de reconversion d'un ancien site minier, dans le respect du patrimoine historique, dans une démarche profondément écologique préservant la biodiversité tout en maintenant une offre foncière nécessaire à la vie du territoire, est un des grands projets de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et peut être considéré comme d'Utilité Publique, au vu des enjeux de maintien ou d'extension d'entreprises industrielles sur la région, et la possibilité d'offrir du foncier à de nouvelles entreprises dans le respect de l'environnement, à savoir :

- Extension de la société Veldeman, en collaboration avec le Lycée Bonaparte pour la création d'un nouvel atelier de fabrication et au terme de la GPECT et de la formation plus de 20 emplois sur le site, en complément de la plateforme logistique.
- Extension de la société Micropolymers en pleine expansion et création de plus de 10 emplois.
- Maintien sur site de l'Entreprise Honeywell après réorganisation des actuels ateliers et le réaménagement de la voirie sud.

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,
Considérant que la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint Forgeot, telle qu'elle est présentée au conseil communautaire, est prête à être adoptée,
Considérant que conformément à l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, une déclaration de projet emporte approbation des nouvelles dispositions du document d'urbanisme applicable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE d'intérêt général le projet d'extension de la ZAE intercommunale de Saint Forgeot,

APPROUVE les modifications apportées au POS de Saint Forgeot dans le cadre de l'actuelle procédure d'urbanisme,

ADOpte la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Saint Forgeot, telle que prévue dans le dossier annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/100

Le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du POS est tenu à la disposition du public en Mairie de Saint-Forgeot et au siège de la communauté de communes aux jours et heures d'ouverture habituels.

Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie et à la communauté de communes durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée des dossiers de déclaration de projet et de mise en compatibilité du POS, produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage au siège de la communauté de communes, insertion dans un journal, inscription au recueil des actes administratifs).

La présente délibération, accompagnée du dossier du POS mis en compatibilité, sera transmise en sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019	
Reçu en préfecture le 02/10/2019	
Affiché le 02/10/2019	
ID : 071-200070530-20191002-201910-DE	

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MÉNAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/101

Objet : Demandes d'aides pour l'étude d'opportunité et de conception d'une ZAC pour la requalification du site de Mardor aux abords du VRF.

**Rapport de Monsieur Christian DEMIZIEUX
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

A travers la compétence développement économique, et plus particulièrement les actions en faveur de l'aménagement du territoire et du tourisme, la communauté de communes s'est engagée à réaliser une étude de définition, d'opportunité et de faisabilité pour la requalification du site de Mardor sur la commune de Couches, aux abords du Village Répit Famille (VRF) initié par la Croix Rouge Française (CRF).

Le site de MARDOR, propriété de la Croix Rouge Française (CRF) comprend :

- Un bâtiment principal et ses annexes qui ont accueilli des activités de soins (SSR) jusqu'au transfert à Chalon-sur Saône fin mars 2019,
- Un quartier d'habitat avec une église et un ancien sanatorium en déshérence,
- Une ferme en exploitation.

La CRF souhaite transformer le bâtiment principal de ce site de soins en un village Vacances Répit Famille (VRF) (www.vrf.fr). Il s'agit d'une structure de tourisme social et familial permettant l'accueil de l'unité familiale dans les meilleures conditions d'hébergement et de loisirs. A travers des équipements adaptés, ce site proposera des séjours de vacances pour les personnes aidées et leurs aidants qui vivent à domicile, avec une ouverture prévisionnelle en 2020.

Le budget prévisionnel est de 12,5 millions d'euros avec la création de 40 à 60 emplois directs à activité complète du site.

Le programme de reconversion du site de MARDOR est une opportunité pour le territoire du Grand Autunois Morvan car :

- ce projet s'inscrit dans des réseaux nationaux du secteur de la R&D et du numérique, du Médical ainsi que du Tourisme qui contribuent à la notoriété et à l'attractivité de la CCGAM.
- ce site représentera une polarité touristique d'Intérêt National en lien avec les grands sites touristiques de Bourgogne Franche Comté. Il irriguera le territoire à travers des produits touristiques innovant sur ce segment de population.
- le tourisme "Inclusif et Connecté", le concept d' "E-Inclusion " et le réseau de commercialisation nationale, ouvrent la possibilité au territoire de créer une image différenciatrice "connecté et inclusif".
- Enfin, ce pôle touristique peut s'articuler également avec l'ensemble des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté afin de permettre aux populations ciblées de bénéficier de cette offre de séjour de proximité et assurer une offre de destinations plus large aux usagers.

En raison de ses compétences dans les domaines de l'urbanisme, du tourisme, du numérique, de la santé et de l'économie, la Communauté de Communes a vocation à accompagner ce projet afin d'optimiser les bénéfices de cette implantation sur son territoire.

Il sera nécessaire pour la CCGAM de mettre en œuvre une procédure d'aménagement adaptée afin de permettre l'évolution du secteur habitat qui ne sera pas exploité par la Croix Rouge.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/101

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

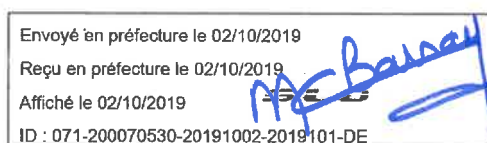
DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
Etude d'opportunité et de faisabilité ZAC	100 000 €	ETAT DETR	40 000 €	40 %
		CRBFC	30 000 €	30 %
		CRF	10 000 €	10 %
		Banque des Territoires	10 000 €	10 %
		Autofinancement CCGAM	10 000 €	10 %
TOTAL	100 000 €		100 000 €	100 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement de l'étude de définition, d'opportunité et de faisabilité pour la requalification du site de Mardor aux abords du Village Répit Famille (VRF) ;

SOLLICITE toute subvention mobilisable sur le financement de ce projet ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document s'y rapportant.



Marie-Claude Barnay
**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/102

Objet : Adoption de modifications à différents lots du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal d'Autun.

Chers Collègues,

Le marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir multi-espèces intercommunal d'Autun passé en procédure d'appel d'offres a été notifié aux entreprises attributaires le 29 décembre 2017.

Conformément à l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2018, il est nécessaire de modifier certains des marchés attribués.

Marché n° 2017/092 :

Le lot n° 9 « Plomberie sanitaire » a été attribué à la SARL EIMI, pour un montant de 264 425,00 € HT.

Objet de la modification n° 4 :

Durant le chantier il a fallu à plusieurs reprises adapter les canalisations afin de permettre à l'abattoir de continuer son activité. Cela se traduit par des branchements provisoires en eau, des clapets anti-retour...

Cette modification représente une plus-value de 7 394,60 € HT, soit 2,80% du marché.

Montant total du marché après modification n° 4 : 310 592,30 € HT soit 372 710,76 € TTC.

Marché n° 2017/093 :

Le lot n° 10 « Ventilation » a été attribué à la SARL EIMI, pour un montant de 80 345,50 € HT.

Objet de la modification n° 1 :

Afin de ne pas pénaliser le développement futur de l'abattoir au niveau de la cuisson des plats, il a été décidé de créer dès maintenant un caisson extracteur.

Cette modification représente une plus-value de 6 842,60 € HT, soit 8,52 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 4 : 87 188,10 € HT soit 104 625,72 € TTC.

Marché n° 2017/094 :

Le lot n° 11 « Electricité courants faibles » a été attribué à la société Gauthey Electricité, 71400 Autun pour un montant de 363 443,19 € HT.

Objet de la modification n° 2 :

Afin de ne pas pénaliser le développement futur de l'abattoir et profitant que les travaux projetés sont réalisables tant que les plafonds en panneaux ne sont pas posés, il est proposé de réaliser l'ensemble des alimentations électriques pour les futurs locaux de cuisson de plats préparés.

Cette modification représente une plus-value de 3 074,51 € HT, soit 0,85 % du marché.

Montant total du marché après modification n°2 : 371 835,38 € HT soit 446 202,46 € TTC.

Marché n° 2017/105 :

Le lot n° 24 « Démolition » a été attribué à la société SNT-PAM pour un montant de 49 500 € HT.

Objet de la modification n° 1 :

La découpe en béton du quai « gros porteur » a été sous-évaluée. En effet, l'ensemble étant couvert de bardage et le local étant en service, il fut impossible d'estimer la taille de l'ouverture existante. Une fois le bardage posé, il a fallu l'agrandir.

Cette modification représente une plus-value de 2 160 € HT, soit 4,36 % du marché.

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/102

Objet de la modification n° 2 :

Lors de la dépose des enrobés en Monil, une partie du dallage a été endommagée. En effet, il était impossible d'estimer que le dallage existant ne présentait pas les caractéristiques attendues en termes de portance pour un petit engin de démolition. Il a donc été nécessaire de le reconstituer.

De même le plafond du local froid présentait de nombreuses fissures pouvant à terme provoquer l'effondrement de ce dernier.

Enfin, une fois l'ouverture du quai réalisé, il a été nécessaire de reprendre proprement les jambages pour poser le bardage.

Cette modification représente une plus-value de 5 200 € HT, soit 10,51 % du marché.

Objet de la modification n° 3 :

Suite à la démolition de la tuerie, de nombreuses reprises de maçonnerie se sont avérées nécessaires, en particulier afin d'assurer la sécurité passive des utilisateurs (garde-corps).

De même l'abattoir étant en activité, il a été nécessaire, à la demande du coordinateur de sécurité de protéger davantage le bâtiment.

Cette modification représente une plus-value de 5 300 € HT, soit 10,71 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 1, 2 et 3 : 62 160 € HT soit 74 592 € TTC.

Marché n° 2017/108 :

Le lot n° 27 « Equipements spécifiques d'abattage » a été attribué à la société Normandie Stabulation pour un montant de 945 304 € HT.

Objet de la modification n° 2 :

Suite à plusieurs essais sur les conditions de travail des salariés dans la zone de la tuerie mais aussi suite aux demandes de la DDPP, il a été nécessaire d'adapter quelques éléments de la chaîne d'abattage. En particulier, a été retravaillé le circuit des rails de dépeçage des animaux

Cette modification représente une plus-value de 12 350 € HT, soit 1,31 % du marché.

Montant total du marché après modification n° 2 : 960 652 € HT soit 1 152 782,40 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification n°4 au marché n° 2017/092 relatif au lot 9 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 7 394,60 € HT, soit 8 873,52 € TTC,
- **APPROUVE** la modification n°1 au marché n°2017/093 relatif au lot 10 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 6 842,60 € HT, soit 8 211,12 € TTC,
- **APPROUVE** la modification n°2 au marché n°2017/094 relatif au lot 11 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 3 074,51 € HT, soit 3 689,41 € TTC,
- **APPROUVE** les modifications n°1, 2 et 3 au marché n°2017/105 relatif au lot 10 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 2 160 € HT, soit 2 592 € TTC, pour la modification n°1, pour un montant de 5 200 € HT, soit 6 240 € TTC, pour la modification n°2 et pour un montant de 5 300 € HT, soit 6 360 € TTC, pour la modification n°3,

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/102

- **APPROUVER** la modification n°2 au marché n°2017/108 relative au lot 27 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal d'Autun, pour un montant de 12 350 € HT, soit 14 820 € TTC,
- **AUTORISER** Madame la Présidente ainsi que les trois premiers vice-présidents à signer ces modifications et tout document s'y rapportant.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019102 DE



SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/103

Objet : Convention de groupement de commande entre la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, la ville d'Autun, la commune d'Antully et le CIAS du Grand Autunois Morvan pour la fourniture d'électricité – Autorisation de lancement et de signature des pièces du marché.

Chers Collègues,

Suite à la disparition des tarifs réglementés d'électricité au 1^{er} janvier 2016, les collectivités sont tenues de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour les contrats d'abonnement d'une puissance supérieure à 36 kVA.

En 2015 a été constitué un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, le CIAS du Grand Autunois Morvan, les communes d'Autun et d'Antully. Un marché public de fourniture d'électricité avait été conclu pour une durée de quatre ans, avec une échéance au 31 décembre 2019.

Il vous est proposé de reconduire ce groupement de commande et d'autoriser le lancement et la signature d'un marché de fourniture d'électricité.

Il appartient ainsi aux assemblées délibérantes des communes et établissements publics concernés d'approuver la convention de groupement de commande.

Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

- le coordonnateur du groupement est la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan,
- le coordonnateur est chargé de la rédaction des pièces du marché, des procédures de publication, de la signature et de la notification du marché,
- chaque membre du groupement règle les factures afférentes à ses propres points de livraison.

Une commission d'appel d'offres propre au groupement est instaurée. Chaque membre du groupement désigne un représentant pour siéger dans cette instance, issu de sa propre commission d'appel d'offres. La commission est présidée par le représentant du coordonnateur.

Il est en outre proposé de passer un marché public pour un abonnement en électricité, le montant total du marché étant supérieur à 221.000 € HT, le marché relèvera d'un appel d'offres.

Vu l'article L. 337-1 du code de l'énergie sur les tarifs réglementés d'électricité,

Vu les articles L. 2113-6 et suivants du code de la commande publique relatifs aux groupements de commande,

Vu l'article L. 1414-6 du code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission d'appel d'offre des groupements de commande,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention instituant un groupement de commande entre la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, le CIAS du Grand Autunois Morvan, la ville d'Autun et la commune d'Antully, pour la fourniture d'électricité,
- **AUTORISE** la signature de la convention par Madame la Présidente ou, à défaut, par l'un des trois premiers vice-présidents,
- **DESIGNE** Monsieur Emile LECONTE en tant que représentant de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan issu de la CAO qui siègera en commission d'appel d'offre du groupement,
- **AUTORISE** le lancement du marché public à procédure formalisée pour la fourniture d'électricité,
- **AUTORISE** la signature des pièces du marché par le coordonnateur du groupement de commande.




**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/104

Objet : Avenant N°1 à la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique Intercommunal St Maurice Lès Couches - St Gervais sur Couches - St Sernin du Plain et Contribution de la commune St Sernin du Plain aux frais de scolarité des élèves scolarisés sur le RPI St Maurice-St Gervais-St Sernin à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Chers Collègues,

Conformément à l'article 5 du *Règlement relatif aux inscriptions scolaires dans les écoles du Grand Autunois Morvan* et à l'article L 2012-8 du *Code de l'Éducation*, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan demande une contribution pour l'inscription dans les écoles de son territoire, des enfants venant de communes extérieures à son périmètre.

Au regard de la structuration du regroupement pédagogique intercommunal St Maurice Lès Couches-St Gervais sur Couches-St Sernin du Plain et de la convention de fonctionnement dudit RPI,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** à compter du 1^{er} septembre 2018 le montant de cette contribution facturée à la commune de St Sernin du Plain à 70€ par élève.

-**APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique Intercommunal St Maurice Lès Couches - St Gervais sur Couches - St Sernin du Plain.

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le 02/10/2019

ID : 071-200070530-20191002-201910--DE

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/105

Objet: Modification du règlement des inscriptions aux services périscolaires 2019/2020.

Chers Collègues,

Les services périscolaires de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan sont nombreux et demandent un suivi au quotidien très important.

Ces services périscolaires sont:

- les garderies périscolaires,
- les ramassages scolaires,
- les cantines scolaires et l'encadrement du temps méridien.

Le règlement des inscriptions aux services périscolaires 2019/2020 a été adopté lors du conseil communautaire du 22 mai 2019.

Il convient d'apporter quelques ajustements dans la rédaction suite aux retours des familles **au niveau des inscriptions à la restauration scolaire.**

Il vous a également été transmis en pièce annexe le projet de règlement modifié des inscriptions aux services périscolaires de la CCGAM, année scolaire 2019/2020 précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le règlement modifié des inscriptions aux services périscolaires précisant les modalités d'organisation et les tarifs afférents aux services périscolaires, année 2019/2020.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019	
Reçu en préfecture le 02/10/2019	
Affiché le 02/10/2019	
ID : 071-200070530-20191002-2019105-DE	

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/106

Objet : Subventions aux coopératives scolaires pour les sorties scolaires ou voyages à caractère pédagogique.

Chers Collègues,

Les écoles d'Épinac (maternelle Gouze), de Saint Léger du Bois, de Saint Maurice lès Couches et de Saint Gervais sur Couches ont sollicité auprès de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan une prise en charge des frais engagés dans le cadre de leurs sorties scolaires au titre de l'année 2019.

Ces sorties ont été financées entièrement par les coopératives scolaires.

Pour rappel, Les montants de subvention qui vous sont proposés ont tenu compte des règles suivantes :

- ✓ Le montant de la subvention accordée à un établissement scolaire a été calculé sur la base maximum de 155 € x le nombre de classes constituant l'établissement.

Pour cette année 2019 : compte tenu du nombre de demandes, le montant de 140 € a été appliqué.

- ✓ Le coût net (dépenses – recettes hors subvention CCGAM) de chaque projet a été effectué. Ce coût a été établi sans tenir compte ni de la participation demandée aux familles, ni de la participation financière de la coopérative scolaire.
- ✓ Le montant de la subvention n'est en aucun cas supérieur à 50 % de ce coût net.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.


Aussi, les subventions pourraient être les suivantes :

Gouze maternelle : Parc zoologique et d'attractions - Touroparc Zoo	560 €
St Léger du Bois maternelle : Jardins Alosnys à Vergoncey	140 €
St Maurice lès Couches : Château médiéval de Brancion (projet commun RPI avec l'école élémentaire de St Gervais sur Couches)	140 €
St Gervais sur Couches : Château médiéval de Brancion (projet commun RPI avec l'école maternelle de St Maurice lès Couches)	140 €
TOTAL.....	980 €


Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les montants de subvention qui seront attribués aux différents projets scolaires.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.


**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019106-DE



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 54
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/107

Objet : Convention pour le remboursement du coût des travaux de voirie d'intérêt communautaire réalisés par la commune de Couches.

**Rapport de Monsieur Hubert LOBREAU,
Vice-Président**

Chers Collègues,

La commune de Couches réalise des travaux d'aménagement sur son domaine public, qui ont une incidence sur la voirie d'intérêt communautaire. Dans le cadre des travaux menés par la commune de Couches et dans un souci de rationalisation et d'optimisation financière, il est proposé que la commune réalise concomitamment les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage en vertu de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite « loi MOP ».

La convention qui vous est proposée prévoit ainsi que la communauté de communes du Grand Autunois Morvan rembourse le montant, toutes taxes comprises, des travaux qui ont trait à la voirie d'intérêt communautaire réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Couches.

Les montants estimatifs de travaux réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire, par la commune de Couches, sont les suivants :

-aménagement de la rue de Chalency à Couches (VI 233) pour un montant estimatif total de 59 959,80 € HT.

Parmi ceux-ci, les travaux relevant de la Communauté sont les suivants :

-travaux de rabotage de chaussée, de revêtement de chaussée, pour un montant estimé à 9 210,00 € HT, à la charge de la Communauté.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec la commune de Couches,

PRECISE que ces montants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention et tout document s'y rapportant.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinaç, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/108

Objet : Convention entre RTE et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour le financement de travaux de réfection du domaine public.

Chers collègues,

RTE a réalisé les travaux de reconstruction partielle de la ligne aérienne à 63 000 Volts Epinac-Henri Paul.

Certaines routes appartenant à la communauté de communes ont été empruntées lors des accès aux zones de travaux ou de stockage. Les engins nécessaires à la réalisation de ces travaux ont donc détérioré l'état de ces routes.

A la demande de la CCGAM, la réfection partielle de la route des Fougères à St-Maurice-Lés-Couches, de la route de Grangy à Dracy-les-Couches et de la route de Dracy vers St-Gervais-sur-Couches a été validée lors de l'état des lieux établi le 27 février 2019 en présence de RTE.

En accord avec RTE, les travaux de remise en état de la route seront réalisés par la CCGAM avec une participation par RTE au financement de cette réfection.

RTE s'engage à octroyer un financement d'un montant de 8 500 (Huit Mille cinq cents) Euros HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention entre RTE et la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan pour le financement de travaux de réfection du domaine public, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019108-DE

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/109

Objet : Ruisseau de la Chapelle – travaux de mise en défens des berges et créations d'abreuvoirs à bétail.

Chers Collègues,

La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan est signataire du contrat territorial Arroux-Mesvrin-Drée 2015-2019, notamment pour les actions de mise en défens des cours d'eau. Elles consistent principalement à la pose de clôture en retrait des berges afin de limiter leur piétinement par le bétail et le cas échéant permettre l'installation d'une ripisylve. Des aménagements d'abreuvoirs et des traversées de lit sont associés à ces travaux.

Le ruisseau de la Papeterie (ou Acaron) provenant du massif de Planoise est un cours d'eau relativement protégé qui possède une bonne qualité biologique. Son principal affluent en rive droite, le ruisseau de la Chapelle, qui longe pour une majeure partie de son cours la RD 973 (route de Beaune), est par contre fortement dégradé. Il s'agit notamment d'une dégradation morphologique liée au piétinement du bétail et à l'absence de ripisylve.

Le ruisseau de la Chapelle a été identifié dans le contrat territorial et des actions de mise en défens sont programmées (Action A13-b3).

Ces travaux se feraient, sur la base du volontariat des propriétaires et des exploitants agricoles, sous maîtrise d'ouvrage GAM, avec animation par le SINETA. Il ne serait pas demandé de participation financière aux propriétaires et exploitants. Des conventions quinquennales seraient signées avec les propriétaires et les exploitants afin de fixer les obligations de chacune des parties, notamment en terme d'entretien des clôtures et de la régénération naturelle de la ripisylve.

Pour 2019, 4 propriétaires et exploitants sont volontaires pour réaliser des travaux sur un linéaire de cours d'eau d'environ 2 km.

Afin de bénéficier des financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional de Bourgogne France Comté, les travaux seraient réalisés dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant le suivant :

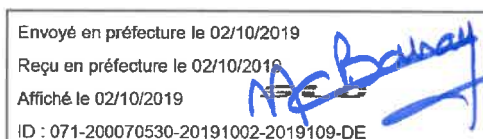
Intitulé des dépenses	Montant € HT	Intitulé des recettes	Montant € HT	%
Pose de clôture électrique (3750 ml)	11.250,00	Agence de l'Eau Loire Bretagne	9.825,00	50%
Traversées de cours d'eau (8 unités)	6.400,00	CRBFC	5.895,00	30%
Abreuvoirs (1 unité)	2.000,00	Autofinancement CCGAM	3.930,00	20%
Total	19.650,00	Total	19.650,00	100%

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(1 opposition)**

- **APPROUVE** le plan de financement pour la réalisation des travaux de mise en défens sur le ruisseau de la Chapelle.
- **SOLLICITE** toute subvention mobilisable sur le financement de ces travaux.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à déposer un dossier de demande de déclaration d'intérêt général pour la réalisation des travaux.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions pour la réalisation des travaux et l'entretien des aménagements avec les propriétaires et exploitants.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Épinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Étang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER; Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/110

OBJET : Cession d'un engin Volvo Tracto-pelle BL 71 Titan- n° de série : 17482

Chers Collègues,

Le tracto-pelle Volvo BL 71 Titan n° de série 17482 a été acheté en 2009 par la Communauté de Communes de l'Autunois pour la réalisation de divers travaux sur les voiries intercommunales (curages de fossés, terrassement...), il totalise au 04/09/2019 : 3.964 heures.

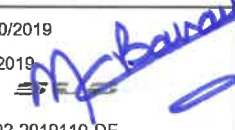
A ce jour, ce matériel n'est plus utilisé dans le cadre des missions prévues initialement mais principalement sur le territoire de la Ville d'Autun, il est donc envisagé de le céder à la Ville d'Autun.

Le prix de vente a été fixé à 21.000 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du tracto-pelle BL 71 Titan pour un montant de 21.000 euros à la Ville d'Autun.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019110-DE



**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/111

Objet : Création du syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince)

Chers Collègues,

Vu la Directive 20/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE : Directive-Cadre sur l'eau) ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 211-1, L. 211-7 et L. 215-4, L. 215-18 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu les dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) ;

Vu les dispositions de la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu l'arrêté préfectoral institutif du 8 décembre 2016 portant constitution de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan modifié par l'arrêté du 11 décembre 2018 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan en date du 1^{er} janvier 2017 et modifiés le 11 décembre 2018 ;

Considérant que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 modifie l'article L.211-7 du code de l'environnement et confie aux communes la compétence en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI et la transfère automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2016 ;

Considérant que la loi NOTRE du 7 août 2015 modifie la loi MAPTAM et diffère le transfert automatique de la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018 ;

Considérant qu'une synergie susceptible de générer des économies d'échelle est identifiée pour l'exercice de la compétence GEMAPI telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, 5 et 8 et par la possibilité pour les EPCI-FP de transférer ultérieurement des compétences facultatives incluses dans l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Considérant que des discussions entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme, la Communauté de Communes du Grand Charolais, la Communauté Urbaine le Creusot Montceau les Mines ont abouti à un accord quant à la création d'un syndicat mixte fermé à l'échelle de l'unité hydrographique des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (incluant des affluents de la Loire hors Bourbince),

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/111

Considérant qu'il a été décidé entre les membres, la répartition des sièges suivante au prorata de la participation financière des membres, comme suit :

Membres du Syndicat	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	17	17
Communauté de Communes entre Arroux Loire et Somme	11	11
Communauté de Communes du Grand Charolais	2	2
Communauté Urbaine le Creusot Montceau les Mines	5	5
TOTAL	35	35

Considérant que la clé de répartition des contributions a été définie sur la base des deux critères suivants :

- la proportion de la population DGF totale de l'EPCI membre incluse dans le périmètre du SMBVAS par rapport à la population DGF totale du SMBVAS,
- la proportion de la superficie de l'EPCI membre incluse dans le périmètre du SMBVAS par rapport à la superficie totale du périmètre du SMBVAS.

Ainsi, Madame la Présidente de Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan propose de :

CREER au 01/01/2020, un Syndicat mixte fermé nommé Syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) (incluant des affluents de la Loire Hors Bourbince);

- TRANSFERER au syndicat créé la compétence GEMA telle que prévue à l'article L.211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, et 8 suivants :
 - 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour la mise en œuvre de ses compétences, le Syndicat pourra notamment réaliser les actions et les missions de préservation, d'entretien, de restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, en vue de préserver et restaurer le bon état des eaux ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation :

- Surveillance, entretien, restauration de la ripisylve,
- Gestion des plantes envahissantes,
- Surveillance, entretien, restauration du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconnexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement,
- Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau,
- Entretien, restauration des lacs et plans d'eau publics, dans l'objectif de maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité, hors exploitation courante,
- Restauration de la continuité écologique : animation et coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif et maîtrise d'ouvrage déléguée aux propriétaires d'ouvrages,
- Surveillance, entretien et restauration des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance techniques zones humides, préservation des zones humides par acquisition,

Séance du conseil communautaire du 25 septembre 2019 : délibération n° 2019/111

- Maitrise d'ouvrage directe ou déléguée des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent ; élaboration des programmes d'actions (contrats de milieu, appels à projets relevant des compétences du syndicat, appels d'offres dans ces domaines),
- Coordination et pilotage des programmes d'actions,
- Lutte contre toute espèce nuisible,
- La maîtrise d'ouvrage pour tout type d'étude, travaux, aménagement, opération de gestion relatifs aux milieux aquatiques et humides pour ses membres.

L'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan au SMBVAS est soumise à l'approbation de l'ensemble de ses communes membres qui se prononcent dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un EPCI.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

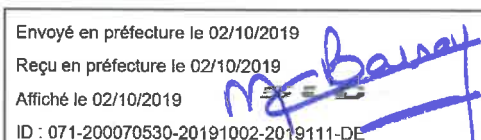
APPROUVE la création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme en date du 01/01/2020 et l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan

TRANSFERE au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme l'exercice de la compétence GEMA telle que prévue à l'article L. 211-7 du code de l'environnement par les items 1, 2, et 8 ;

APPROUVE les statuts joints à la présente délibération;

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté portant création du SMBVAS au 01/01/2020 une fois les conditions prévues au CGCT réunies.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**



**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/112

Objet : SIRTOM - approbation du rapport d'activités 2018.

**Rapport de Monsieur Michel PILARD,
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Lors de sa réunion du 20 juin 2019, le conseil syndical du SIRTOM de la région de Chagny a adopté le rapport d'activité 2018 du syndicat.

Le bilan de la collecte et du traitement y est notamment détaillé par nature de déchets (ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, compostage individuel,...).

Ainsi sur l'ensemble du SIRTOM, 5464 t d'ordures ménagères ont été collectées au cours de l'année 2018 représentant 180,70 kg par habitant et par an (+1,34% par rapport à 2017).

Pour les déchets ménagers recyclables, les quantités collectées sont les suivantes :

- Verre : 1437 t
- Emballages Ménagers recyclables : 785 t
- Journaux Magazines : 874 t

Le point sur le fonctionnement des 5 déchèteries avec le détail des tonnages collectés par matériaux est précisé.

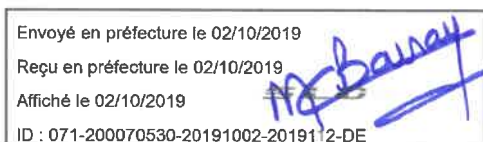
La déchèterie d'Epinaç, qui concerne plus particulièrement le territoire du Grand Autunois Morvan, a accueilli 1245 t de déchets, et notamment :

- Déchets non recyclables : 265 t
- Gravats : 208 t
- Déchets verts : 334 t
- Ferraille : 89 t
- Cartons : 51 t
- Bois : 190 t
- DEE : 53 t
- Déchets Ménagers Spéciaux : 8.7 t
- Eco DDS : 4.4 t
- Eco mobilier : 37 t

Les résultats du compte administratif 2018 sont également présentés avec un déficit de fonctionnement de 250.081,44 € et un excédent d'investissement de 631.985,47 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2018 du SIRTOM de la région de Chagny.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.



M. Barnay

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

**DEPARTEMENT
DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 86
Présents à la séance : 46
Date de la convocation : 19 sept. 2019
Affichage compte rendu sommaire : 2 octobre 2019

**Communauté de
Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Andrée ALIX COUDRAY, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Hubert LOBREAU, Mme Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Bertrand JOLY, Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, délégué de Barnay, André BONNET, délégué de Brion, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Michel LARGY), (jusqu'à la question n°6f) déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN (jusqu'à la question n°6f), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, M Michel PARIZE (jusqu'à la question 6e), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Jean-Camille JEANNIN, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Daniel DAUNOT, (jusqu'à la question n°6f), délégué de La Petite Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, (jusqu'à la question n°6f), délégué de Monthelon, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Mme Corinne BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT (jusqu'à la question n° 6f), suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°6f), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°6c), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT) délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Pascale BILLIER à Roland BOISSARD, Josette JOYEUX à Régine DEVOUCOUX, Pascal POMAREL à Cathy NICOLAO VALACCI, Marie-Claire TELLIER à Roger VERNAY, Gilbert DARROUX à Monique GATIER, Delphine FLORAND à Alain DURAND, Frédéric HUEBER à Patrick GUILLET, Christian GILLOT à Jean-Paul LORIOT, Marie-Claude BONNOT à Xavier DUVIGNAUD, Jean-Louis MARTIN à Gérard COULPIED.

ABSENTS : MM Jean-Paul LEBEIGLE, Rémy REBEYROTTE, Mme Julie REGOND, MM Jean-François LAGNEAU, Michel CRIQUI, Jean-Louis LAURENT, Thierry BABOUILLARD, Guy-François VERDIER, Mme Marie VOURIOT-THUZET, MM Hubert LACHAUD, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, André JARLOT, Mme Véronique PROST, M Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, M Jean-Claude DESSENDRE, Mme Marguerite ROY, MM Jean-Yves JEANNIN.

2019/113

Objet : SIRTOM - approbation du rapport d'activités 2018 du SPANC

**Rapport de Monsieur Michel PILARD,
Conseiller communautaire délégué**

Chers Collègues,

Lors de sa réunion du 20 juin 2019, le comité syndical du SIRTOM de la région de Chagny a adopté le rapport d'activité 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le nombre total d'installations sur le territoire couvert par le SPANC est estimé à 2665. Au cours de l'année 2018, 361 rapports ont été établis, dont 49 pour le contrôle de conception et de bonne exécution, et 312 pour le diagnostic de bon fonctionnement. Le taux de conformité de ces installations, avec ou sans réserves, est de 26.4 %.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 25 €.

Les résultats du compte administratif 2018 sont également présentés avec un excédent de fonctionnement de 21.622,66 € et un déficit d'investissement de 5.199,95 €.

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir approuver le rapport d'activités 2018 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2018 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY**

Envoyé en préfecture le 02/10/2019
Reçu en préfecture le 02/10/2019
Affiché le 02/10/2019
ID : 071-200070530-20191002-2019113-DE